

2023

RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES

REGIMES	EMPLOYEUR % du salaire	RETENUES SALARIAES % du salaire
AVS/AI/APG	5.30 %	5.30 %
AC (chômage)	1.10 %	1.10 %
Sous-total	6.40 %	6.40 %
Frais de gestion sur cotisations paritaires	1.80 % de la cotisation AVS	
Allocations familiales y.c. ACP et LStE	2.65 %	
LAA – Assurance accidents (SUVA ou assurance privée)	Prime professionnelle selon activité	Prime accidents non-professionnels différenciée selon branches d'activité (si activité supérieure à 8 heures/semaine)
LPP – 2^{ème} pilier	½ prime selon âge-salaire	½ prime selon âge-salaire
Perte de gain maladie (facultatif)	½ prime selon couverture choisie	½ prime selon couverture choisie
Vacances	8.33% correspond à 4 semaines/année 10.64% correspond à 5 semaines/année	

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet : www.fpe-ciga.ch

☎ 026 919 87 40 📧 ciga.avs@ciga.ch

✉ Rue de la Condémine 56 – Case postale – 1630 Bulle



Caisse interprofessionnelle AVS de la
Fédération des Entreprises Romandes
FER CIGA 106.3